Les brèves du Sundep-Solidaires Paris



Décembre 2012

Calendrier des réunions CCMA pour l'année 2012-2013

LA* tour ext. agrégé	24/10/2012	TA hors classe PLP	19/12/2012	LA intégration certifié	19/12/2012
LA tour ext. certifié	24/10/2012	TA hors classe PEPS	19/12/2012	LA intégration PEPS	19/12/2012
LA tour ext. PEPS	24/10/2012	TA hors classe CEEPS	19/12/2012	LA intégration PLP	19/12/2012
TA* hors classe agrégés	24/10/2012	TA hors classe PEGC	19/12/2012	Avancement échelon	27/02/2013
TA profs chaire sup	24/10/2012	TA classe except CEEPS	19/12/2012	Congés formation	27/02/2013
TA hors classe certifiés	19/12/2012	TA classe except PEGC	19/12/2012	Mouvement 2° phase	03/07/2013

Régime de retraite additionnelle

Un projet de décret prévoit une réforme du régime de retraite additionnelle institué par la loi Censi en 2005. Tous les syndicats de l'enseignement privé constitués en intersyndicale s'insurgent contre cette réforme qui verrait le taux gelé à 8 % dès janvier 2013 au lieu des 10 % promis en 2020.

Un appel à la grève et des rassemblements ont eu lieu le 12 décembre et une déclaration intersyndicale a été faite lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 13 décembre demandant le retrait pur et simple du projet.

Si, malgré tout, le gouvernement maintient son projet, nous devrons nous mobiliser massivement pour faire entendre notre opposition.

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 144 boulevard de la Villette 75019 PARIS

adresse postale : 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET Tél. : 01 43 60 59 47 - Email : ac-paris@sundep.org

Site web national: http://www.sundep.org/ - Site académique: http://www.sundep-paris.org/

Congé de formation professionnelle des enseignants

La circulaire 12AN0233 (http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/piapp1_6883/2nd-degre) portant sur les congés de formation professionnelle des maîtres contractuels et agréés à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat au titre de l'année scolaire 2014, a été envoyée à tous les établissements secondaires privés sous contrat parisiens pour affichage.

Elle stipule que:

- Les candidatures doivent être adressées à la Division des établissements privés au plus tard le vendredi 8 février 2013, le cachet de la poste faisant foi.
- Chaque candidat formulera sa demande par la voie hiérarchique. Elle sera accompagnée d'une lettre manuscrite argumentée, doit indiquer la nature de la formation envisagée, la date de début et de fin (sa durée), ainsi que le nom de l'organisme qui la dispensera.
- Les demandes doivent comporter impérativement l'avis motivé du chef d'établissement.
- Toute demande doit être obligatoirement assortie de l'engagement et de l'état des services suivant les modèles joints en annexe.

Les maîtres seront informés par courrier de la suite réservée à leur candidature à l'issue des_commissions compétentes pour le 1er degré (CCMD : le 25 mars 2013) et pour le second degré (CCMA : le 27 février 2013).

Accord de substitution PSAEE : les non signataires vont-ils exercer leur droit d'opposition ?

Le 13 décembre 2012, le collège employeur, le SPELC et la CFTC ont signé la nouvelle convention collective des établissements d'enseignement privés.

Les non signataires de cette nouvelle convention sont majoritaires. Ils ont 15 jours pour faire valoir leur droit d'opposition à l'adoption de cette nouvelle convention. S'ils le font, cette nouvelle convention est réputée non écrite et, de fait, ne sera pas applicable à la soixantaine de milliers de PSAEE. Sinon, en l'absence d'opposition de la majorité des organisations syndicales de salariés représentatives, la nouvelle convention prend effet à partir du jour suivant la fin du délai d'opposition.

Nouveaux concours externes en juin 2014

Des concours externes de recrutement de professeurs certifiés, PEPS et PLP auront lieu en juin 2014 (BO spécial n°9 du 10 décembre 2012).

Cette session est ouverte aux candidats au moins inscrits en Master 1. Les inscriptions auront lieu via internet entre le 15 janvier et le 21 février 2013 : http://www.education.gouv.fr/siac2

Dernier appel à cotisation

Si vous ne l'avez pas déjà fait, il ne vous reste plus que deux semaines pour être à jour de votre cotisation pour l'année 2012.

Cette cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 %.

Le bulletin d'adhésion :

www.sundep-paris.org/spip.php?rubrique24

Le SUNDEP-Solidaires Paris vous remercie de votre confiance et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.



SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 144 boulevard de la Villette 75019 PARIS

adresse postale : 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET Tél. : 01 43 60 59 47 - Email : ac-paris@sundep.org

Site web national: http://www.sundep.org/ - Site académique: http://www.sundep-paris.org/